

Institut national d'excellence en santé et en service sociaux

Direction de l'évaluation des médicaments et des technologies à des fins de remboursement



2	Le contexte canadien du médicament et le régime québécois - couverture des médicaments
3	L'évaluation des médicaments
4	Exemples de travaux en gastro-entérologie
The second secon	

L'INESSS

Conflits d'intérêts potentiels

Nature des relations	Nom de l'organisation à but lucratif ou sans but lucratif
Les paiements directs incluant les honoraires	
La participation à des comités consultatifs ou des bureaux de conférenciers	
Le financement de subventions ou d'essais cliniques	Je déclare n'avoir aucun conflit d'intérêts.
Les brevets sur un médicament, un produit ou un appareil	
Tout autre investissement ou toute autre relation qu'un participant raisonnable et bien informé pourrait considérer comme un facteur d'influence sur le contenu de l'activité éducative	

Compétences CanMEDS

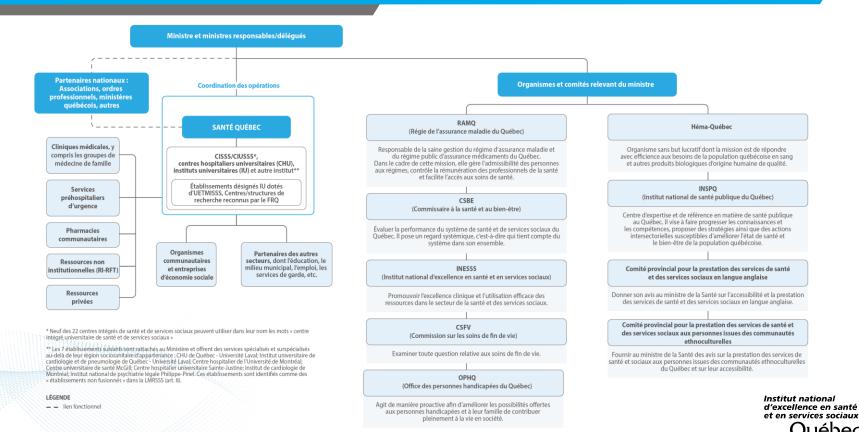
Expert médical (En tant qu'experts médicaux, les médecins assument tous les rôles CanMEDS et s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs attitudes professionnelles pour CANMEDS dispenser des soins de grande qualité et sécuritaires centrés sur les besoins du patient. Pivot du référentico CanMEDS, le rôle d'expert médical définit le champ de pratique clinique des médecins .) **Communicateur** (En tant que communicateurs, les médecins développent des relations professionnelles avec le patient et ses proches ce qui permet l'échange d'informations essentielles à la prestation de soins de qualité.) Collaborateur (En tant que collaborateurs, les médecins travaillent efficacement avec d'autres professionnels de la santé pour prodiguer des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur les besoins du patient.) Leader (En tant que leaders, les médecins veillent à assurer l'excellence des soins, à titre de cliniciens, d'administrateurs, d'érudits ou d'enseignants et contribuent ainsi, avec d'autres intervenants, à l'évolution d'un système de santé de grande qualité.) Promoteur de santé (En tant que promoteurs de la santé, les médecins mettent à profit leur expertise et leur influence en oeuvrant avec des collectivités ou des populations de patients en vue d'améliorer la santé. Ils collaborent avec ceux qu'ils servent afin d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porteparole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.) **Érudit** (En tant qu'érudits, les médecins font preuve d'un engagement constant envers l'excellence dans la pratique médicale par un processus de formation continue, en enseignant à des tiers, en évaluant les données **probantes** et en contribuant à l'avancement de la science.) Professionnel (En tant que professionnels, les médecins ont le devoir de promouvoir et de protéger la santé et le bien-être d'autrui, tant sur le plan individuel que collectif. Ils doivent exercer leur profession selon les normes médicales actuelles, en respectant les codes de conduite quant aux comportements qui sont exigés d'eux, tout en étant responsables envers la profession et la société. De plus, les médecins contribuent à l'autoréglementation de la profession et voient au maintien de leur santé.)

1

Le mandat de l'INESSS et son rôle dans l'écosystème



Nouvelle structure du système de santé et services sociaux



À propos de l'INESSS



Plan stratégique **2024-2028**

Guider | Outiller | Mobiliser



Mandat







Élaborer des recommandations et des guides de pratique clinique visant l'usage optimal de ces technologies, médicaments et interventions en santé et en services sociaux



Déterminer dans ses recommandations et guides, les critères à utiliser pour évaluer la performance des services et, le cas échéant, les modalités de mise en œuvre et de suivi de ceux-ci conformément aux meilleures pratiques de gouvernance clinique



Maintenir à jour ses recommandations et guides, les diffuser aux intervenants du système de santé et de services sociaux et les rendre publics



Favoriser la mise en application de ses recommandations et guides par divers moyens de sensibilisation, d'information et de transfert de connaissances



2

Le contexte canadien du médicament et le régime québécois - couverture des médicaments

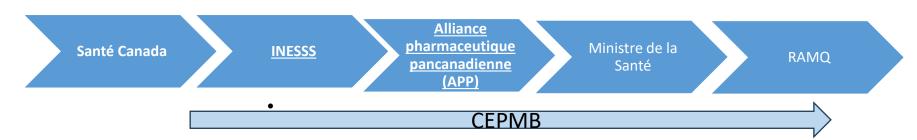


INESSS - Institut national d'excellence en santé et en services sociaux



Seul régime public d'assurance médicaments à couverture universelle au Canada.

public : 40 % privé : 60 %



PARTIES PRENANTES - QUÉBEC

Santé Canada Entité législative fédérale **INESSS** > Efficacité & innocuité > Accréditation Entité neutre d'évaluation > Possibilité de distribution scientifique > Reconnaissance de l'indication > Le produit ajoute-t-il de la valeur? > Sous quelles conditions? **Fabricants MSSS RAMQ** Décider de l'inscription d'un nouveau > Exécute décisions d'inscription (MSSS) produit > Applique conditions de rembourse-Si besoin, négociation du prix avec le ment (INESSS) fabricant Santé Québec Inscription

AUTRES ACCÈS - QUÉBEC

- Patient d'exception à la RAMQ
 - https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecin-residence/mesures-medicaments-exception-patient-exception

- Nécessité médicale particulière en établissement
 - Responsabilités des établissements au regard du traitement des demandes de fournir un médicament pour des motifs de nécessité médicale particulière ou un traitement d'exception

2

Évaluation des médicaments aux fins d'inscription



LE PLAN DE TRAVAIL EN CONTINU

- Disponible pour le public sur le site de l'INESSS
- Mis à jour en continu
- Permet aux parties prenantes de constater l'évolution des travaux (statut des demandes)
- Informe de la date limite pour l'envoi de commentaires (par des cliniciens, associations, individus, etc.)

NOM COMMERCIAL	DÉNOMINATION COMMUNE	NOM DU FABRICANT	INDICATION	TYPE DE DEMANDE	**STATUT DE LA DEMANDE	DATE LIMITE POUR COMMENTAIRES
Sandoz- Deferasirox Type J	déférasirox	Sandoz	Traitement de la surcharge en fer chronique causée par des transfusions sanguines chez les personnes âgées de 2 ans et plus	Première demande	En cours d'évaluation (17 mars 2025)	16 avril 2025
Sandoz- Deferasirox	déférasirox	Sandoz	Traitement de la surcharge en fer chronique causée par des transfusions sanguines chez les personnes âgées de 2 ans et plus	Première demande	En cours d'évaluation (17 mars 2025)	16 avril 2025
Nom commercial à venir	denosumab	Samsung	Médicament biosimilaire - Mêmes indications que pour les produits de référence	Pré-AC	En attente d'un dépôt pour évaluation	05 mai 2025
Evrysdi	risdiplam	Roche	Traitement de l'amyotrophie spinale 5q chez les personnes âgées de 2 mois ou plus	Réévaluation	En attente d'un dépôt pour évaluation	30 avril 2025



SOLLICITATIONS DES FABRICANTS

Entyvlo	vedolizumab	Takeda	Maladie ulcéreuse	Réévaluation	Acceptée	13-11-2025
Cortiment	budésonide	Ferring	Colite ulcéreuse	Réévaluation	Acceptée	14-08-2025

Sollicitation: Médicaments: évaluation aux fins d'inscription



LIGNE DU TEMPS D'UN DOSSIER D'ÉVALUATION

Recevabilité & activation du dossier

Présentation au CDP-RA

Décision sur la recommandation

Décision du ministre

Inscription sur la ou les listes des médicaments applicables, le cas échéant

Soumission par le fabricant

Évaluation

- Clinique / économique
- Perspective des patients
- Perspective des cliniciens (comité consultatif)

Avis au ministre

Transmission de la recommandation

Maximum 180 jours



PROCESSUS CONSULTATIF ET DÉLIBÉRATIF

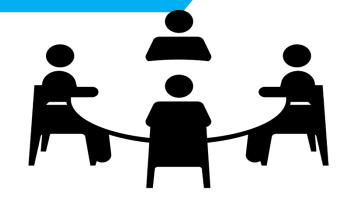
Consultation des patients

Comité Consultatif

- Composé d'un Professionnel Scientifique et Professionnel économique de l'INESSS, des coordonnateurs + cliniciens externes
- Les personnes concernées partagent leurs connaissances, expériences et perspectives:
 - l'objet d'évaluation
 - le contexte d'implantation des recommandations et leur applicabilité

Comité Délibératif

- Processus où un groupe diversifié apprécie et soupèse les arguments en faveur et en défaveur de l'introduction du médicament et formule la recommandation.
- Cette délibération se réalise au sein des comités délibératifs permanents.







Afin de formuler ses recommandations, l'INESSS s'est doté de six critères permettant de prendre en compte l'ensemble des aspects prévus par la Loi: Plus précisément, le lien entre les six critères et les cinq aspects de la Loi est le suivant :

LES CRITÈRES

L'identification du besoin de santé à combler chez les patients visés et l'appréciation de l'importance de ce besoin.

La capacité du médicament à procurer un bénéfice clinique.

L'importance du fardeau budgétaire associé au médicament pour le système.

La capacité organisationnelle du système à offrir le médicament

L'efficience du médicament.

L'importance des effets de la condition et du médicament sur la santé de la population.

LES ASPECTS DE LA LO

Aspect 1: Valeur thérapeutique

Aspect 4: Conséquences de l'inscription du médicament à la liste sur la santé de la population et sur les autres composantes du système de santé et de services sociaux

Aspect 2: Justesse du prix

 Aspect 3 : Rapport entre le coût et l'efficacité du médicament

DÉLIBÉRATION MULTIDIMENSIONNELLE Appréciation globale de la valeur



Dimension CLINIQUE

Est-ce que l'intervention améliore la santé et le bien-être des usagers ?



Dimension POPULATIONNELLE

Est-ce que l'intervention contribue à un meilleur état de santé et de bien-être pour l'ensemble de la population dans un souci d'équité



Dimension ORGANISATIONNELLE

Est-ce que l'intervention s'insère dans le contexte organisationnel des soins et services d'une façon qui contribue à renforcer le système de santé et de services sociaux ?



Dimension SOCIOCULTURELLE

Est-ce que l'intervention s'insère dans le contexte de la société québécoise d'une façon qui favorise son évolution vers le bien commun



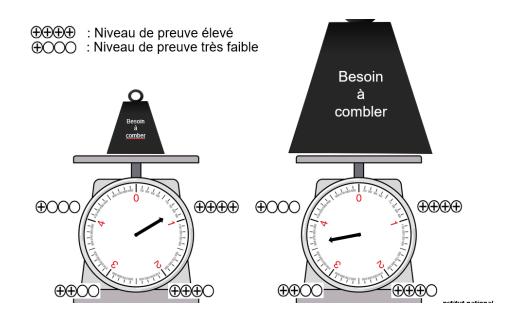
Dimension ÉCONOMIQUE

Est-ce que l'intervention optimise l'utilisation des ressources pour leur gestion responsable et durable ?

VALEUR THÉRAPEUTIQUE - MÉDICAMENT

L'importance du besoin de santé à combler détermine la tolérance aux incertitudes liées aux données.

Ces éléments sont mis en tension afin d'apprécier l'importance du besoin de santé et la capacité du médicament à procurer le bénéfice clinique escompté.





La recommandation d'inscription

Recommandation d'inscription avec conditions

Conditions possibles:

- Médicament d'exception
- Atténuation du fardeau économique
- Réalisation d'un suivi
- Introduction d'un test compagnon / accès au résultat en temps opportun

Une recommandation d'inscription (avec ou sans condition) peut viser 1 ou 2 listes des médicaments :

- Liste des médicaments du régime général d'assurance médicaments
- Liste des médicaments –
 Établissements



3

Exemples de travaux en gastro-entérologie



AVIS AU MINISTRE



YUFLYMAMC

Colite ulcéreuse chez l'enfant

Première évaluation - médicament biosimilaire - nouvelle indication

Avis transmis au ministre | Septembre 2025

Marque de commerce :

Yuflyma

Dénomination commune :

Adalimumab

Fabricant:

Celltrion

Formes:

 Solution pour injection souscutanée (seringue et stylo)

Teneurs:

- 100 mg/ml (0,4 ml)
- 100 mg/ml (0,8 ml)

Recommandation



Inscription – Sous conditions

Ajout d'une indication reconnue à Yuflyma^{MC} pour le traitement de la colite ulcéreuse chez l'enfant, en tenant compte de l'ensemble des aspects prévus par la loi, si les conditions décrites ci-dessous sont respectées.

Indication évaluée

Colite ulcéreuse chez l'enfant

Listes des médicaments concernées

- Liste des médicaments du régime général d'assurance médicaments
- Liste des médicaments Établissements

Conditions

- Médicament d'exception
- Atténuation du fardeau économique

INESS

TREMFYAMC, TREMFYA ONE-PRESSMC ET TREMFYAMC I.V.

Maladie de Crohn

Première évaluation – médicament innovateur - nouvelle indication

Avis transmis au ministre | Septembre 2025

Marques de commerce :

- 1) Tremfya
- 2) Tremfya One-Press
- 3) Tremfya I.V.

Dénomination

commune : Guselkumah

Fabricant :

Janss, Inc.

Formes:

- 1) Solution pour injection souscutanée (seringue et stylo)
- 2) Solution pour injection souscutanée (stylo)
- Solution pour perfusion

intraveineuse (fiole)

Recommandation



Inscription – Sous conditions

- Ajout d'une indication reconnue à Tremfya™ et Tremfya™ One-Press;
- Ajout d'une nouvelle teneur de 100 mg/ml (2 ml) (seringue et stylo);
- Inscription de Tremfya^{MC} I.V.

pour le traitement de la maladie de Crohn modérée à grave, en tenant compte de l'ensemble des aspects prévus par la loi, si les conditions décrites cidessous sont respectées.

Indication évaluée

Traitement de la maladie de Crohn modérée à grave.

Listes des médicaments concernées

- Liste des médicaments du régime général d'assurance médicaments
- Liste des médicaments Établissements

Conditions

- Médicament d'exception
- Atténuation du fardeau économique



AVIS AU MINISTRE



DOCUSATE

Constipation

Réévaluation - médicament innovateur et versions génériques

Avis transmis au ministre | Septembre 2025

Marques de commerce :

- 1. Versions génériques
- 2. Colace* et versions génériques

Dénominations communes :

- Docusate de calcium
- 2. Docusate de sodium

Fabricants:

- 1. Autres
- Boyd* et autres

Formes et teneurs :

- 1. Capsule de 240 mg
- 2. Capsule de 100 mg Sirop 4 mg/ml Sirop 50 mg/ml Solution orale 10 mg/ml*
- * Inscrit uniquement sur la Liste des médicaments – Établissements

Recommandation



Retrait de l'inscription

Retrait de l'inscription du docusate de calcium et du docusate de sodium des listes des médicaments.

Indication évaluée

Traitement de la constipation

Listes des médicaments concernées

- Liste des médicaments du régime général d'assurance médicament
- Liste des médicaments Établissements

Considération liée à l'implantation

 Élaborer et diffuser un plan de communication propre à informer les personnes inscrites au régime public d'assurance médicaments et à soutenir les professionnels de la santé touchés par le retrait du docusate.



INHIBITEURS DE LA POMPE À PROTONS

Indications diverses

Avis transmis au ministre | Avril 2025

Marques de commerce :

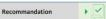
- 1. Dexilant et version générique
- 2. Nexium et versions génériques
- 3. Prevacid et versions génériques
- 4. Losec et versions génériques
- 5. Pantoloc et versions génériques 6. Pariet et versions génériques

Dénominations communes :

- Dexlansoprazole
- 2. Esoméprazole (magnésium trihvdraté)
- 3. Lansoprazole
- Oméprazole (base ou magnésien)
- 5. Pantoprazole (magnésien ou sodique)
- 6. Rabéprazole sodique

Fabricants:

- 1. Takeda et autre
- 2. AZC et autres
- BGP Pharma et autres
- 4. Cheplaphar et autres
- 5. Takeda et autres
- 6. Janss. Inc. et autres
- Formes:



Modification des modalités de remboursement

Modification des modalités de remboursement des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) sur la Liste des médicaments du régime général d'assurance médicaments, en tenant compte de l'ensemble des aspects prévus par la loi.

Indications évaluées

- Sans code : Dyspepsie non investiguée ou sans lésion repérée à l'investigation, avec ou sans prédominance de symptôme de reflux gastroœsophagien, d'un Helicobacter pylori positif et d'un ulcère gastrique ou duodénal.
- Code PP205 : Dyspepsie non investiguée ou sans lésion repérée à l'investigation, dyspepsie fonctionnelle répondant aux IPP, gastroentérite éosinophilique, œsophage hypersensible et symptômes extradigestifs, accompagnés de symptômes de reflux gastro-œsophagien (RGO).

Liste des médicaments concernée

Liste des médicaments du régime général d'assurance médicaments

Modalités de remboursement

Les recommandations relatives aux paragraphes 1 (sans code) et 3 (code PP205) du point 8 de la Liste des médicaments du régime général d'assurance médicaments, intitulé « Médicaments de la classe des inhibiteurs de la pompe à **nté** protons (IPP) », pour les personnes âgées de 18 ans ou plus, sont les suivantes :





PHARMACOÉCONOMIE



Justesse du prix



Rapport entre le coût et l'efficacité du médicament



Conséquences sur la santé de la population et sur le système de santé et des services sociaux



Analyse d'impact budgétaire

PHARMACOÉCONOMIE

ΔCoûts

Le cauchemar

Moins d'effets bénéfiques Et des coûts plus élevés **Dominé** Le dilemme (+/+)

Plus d'effets bénéfiques Et des coûts plus élevés

+ ΔEffets

Le dilemme (-/-)

Moins d'effets bénéfiques Et des coûts moins élevés Le rêve

Plus d'effets bénéfiques Et des coûts moins élevés **Dominant**

Diminution du fardeau administratif été 2025

- pour le traitement des adultes atteints de colite ulcéreuse modérée à grave :
 - en présence d'un score Mayo total de 6 à 12 points;
 - en présence d'un sous-score endoscopique (du score Mayo) d'au moins 2 points.

La demande initiale est autorisée pour une période maximale de 6 mois.

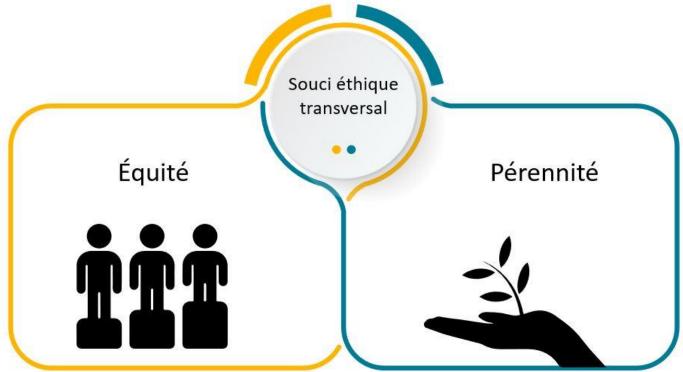
Lors d'uneLa demande pour la poursuite du traitement est autorisée si, le prescripteur doit fournir fournit les données qui permettent de démontrer les effets bénéfiques du traitement, soit :

- une diminution du score Mayo partiel (sans endoscopie) d'au moins 2 points, ou une diminution du score Mayo d'au moins 3 points et d'au moins 30 %; et
- un sous-score de rectorragie (du score Mayo) de 0 ou 1 point, ou une diminution de celui-ci d'au moins 1 point.

Les demandes de poursuite de traitement sont autorisées pour une période maximale de 12 mois. Une réévaluation clinique par le prescripteur est requise périodiquement afin de s'assurer que l'effet clinique bénéfique se maintient. Autrement, le traitement doit être cessé.



Souci éthique transversal: équité et pérennité









INESSS Express



Le bulletin électronique *INESSS*Express vous permet de recevoir régulièrement des messages vous informant notamment des résultats des mises à jour des listes de médicaments, de la mise en ligne de nouvelles publications ou toute autre nouveauté ajoutée à notre site Web.

Abonnez-vous à notre infolettre dès maintenant!

Form	ılaire d'abonnement à l'INESSS Express
Abonnez-vo bulletin élec	ous dès maintenant à notre liste de diffusion pour recevoir automatiquement notre tronique.
vous inform	slectronique INESSS Express vous permet de recevoir régulièrement des messages ant notamment des résultats des mises à jour des listes de médicaments, de la mise er avelles publications ou toute autre nouveauté ajoutée à notre site Web.
Prénom	
Nom	
Courriel *	
	Soumettre





Québec

2535, boulevard Laurier, 5e étage Québec (Québec) G1V 4M3 Téléphone: 418 643-1339

Télécopieur : 418 646-8349

inesss.qc.ca

inesss@inesss.qc.ca





Montréal

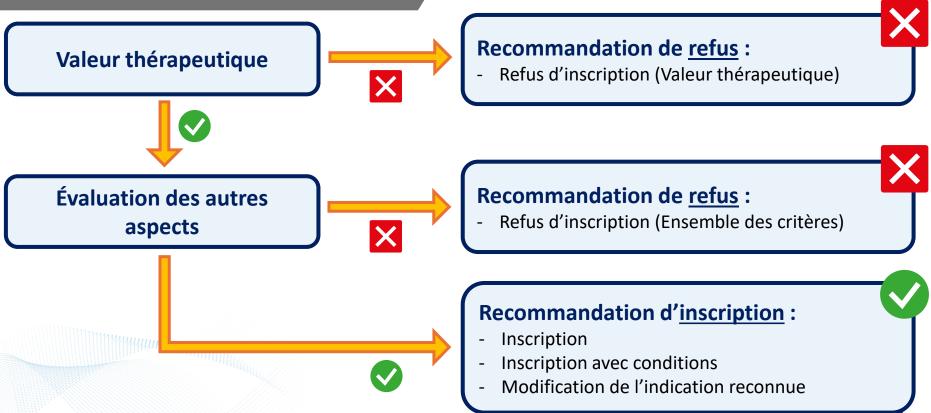
2021, avenue Union, 12^e étage, bureau 1200

Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone: 514 873-2563 Télécopieur: 514 873-1369



Les types de recommandations



1998 RAPPORT McGREGORJACOB

« IL FAUT REVOIR LE PROCESSUS »

• le Régime ne pourra survivre

- M. McGregor et R. Jacob, Réflexions sur la situation actuelle et propositions de changement, rapport, 1998.
- Raisons du jugement :
 - extraordinaires progrès technologiques
 - demandes excessives des mds + patients
 - coûts faramineux de certains médicaments
- Critères d'évaluation insuffisants

Les pistes de révision du régime général d'assurance médicaments (gouv.qc.ca), MSSSS, 2000 McGregor, M. (collaboration R. Jacob) (1998). Critères et processus de décision pour la couverture des

médicaments coûteux au Québec : Réflexions sur la situation actuelle et propositions de changement, Québec 25 p et annexes de la limite des ressources en santé. DOI: 10.4000/books.pum.2850

•Hughes, David. (2012) Le rationnement équitable des médicaments onéreux au Québec - les critères d'évaluation et principes éthiques. Éthique publique. DOI: 10.4000/ethiquepublique.1045

Évolution des dépenses en médicaments¹ prescrits et couverts de 2018 à 2023

Dépenses annuelles en médicaments prescrits et couverts **RPAM ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ASSUREURS PRIVÉS** à mars 2023 4.19 GS 1.32 GS 3.04 GS Cette somme représente une hausse de 100 M\$, Cette somme représente une augmentation par Cette somme représente une hausse de 191 M\$, soit une croissance de 2,5 % par rapport à rapport à 2021-2022. Cependant, les dépenses des soit une croissance de 16,2 % par rapport à Mars 2022 2021-2022. Ce taux de croissance est inférieur assureurs privés peuvent être sous-estimées, car 2021-2022. Ce taux de croissance est nettement à celui des trois années précédentes alors seule une proportion des réclamations acceptées supérieur à celui des deux années précédentes qu'il se situait autour de 6 % par an. par les assureurs peut être captée par les données alors qu'il se situait autour de 7 % par an. (taux de capture). Dépenses G\$ Dépenses G\$ Taux de croissance % Dépenses G\$ 4,19 G\$ Taux de croissance % 4.09 GŚ 3,85 G\$ 3,62 G\$ 3,39 G\$ 2.86.6\$ 2.67 G\$ Portrait pour 2018-2023 16.2% Mars 2019 Mars 2020 Mars 2021 Mars 2022 Mars 2018 Mars 2019 Mars 2020 Mars 2021 Mars 2022 Mars 2023 Taux de capture 2022 2023 97% 92% 79% inconnu Variation annuelle moyenne des dépenses Comme les taux de capture mesurés de janvier à Variation annuelle moyenne des dépenses sur 5 ans : + 4.6 % décembre d'une même année diminuent au fil sur 5 ans : + 15,3 % des ans, aucune variation annuelle movenne n'a été calculée.

Bulletin nº7 - Coûts des médicaments : Suivi des tendances de dépenses en médicaments au Québec de 2018 à 2023 (Janvier 2024 - Mise à jour)

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux



RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS (RGAM)

- 1967 : Dépôt du rapport Castonguay-Nepveu, qui recommande un régime complet d'assurance maladie et, plus tard, une couverture pour les médicaments. [ramq.gouv.qc.ca]
- 1970 : Implantation du régime public d'assurance maladie (RAMQ), mais sans couverture des médicaments. [ramq.gouv.qc.ca]
- 1996 : Adoption de la Loi sur l'assurance médicaments (projet de loi 33) sous le ministre Jean Rochon. Le régime est mixte
- 1997 : Mise en œuvre du Régime public d'assurance médicaments (RPAM) administré par la RAMQ.

